

COMMENTAIRES DE L'ASSOCIATION DE L'EXPLORATION MINIÈRE DU QUÉBEC (AEMQ) DÉMARCHE DE RÉFLEXION SUR L'AVENIR DE LA FORÊT

AVRIL 2024

1. INTRODUCTION ET SOMMAIRE

1.1 INTRODUCTION

L'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ) désire faire part de ses préoccupations relativement à la démarche de réflexion sur l'avenir de la forêt du ministère des Ressources naturelles et des forêts (MRNF).

L'AEMQ est une association professionnelle et industrielle qui représente les principaux intervenants œuvrant dans le domaine de l'exploration minière. L'Association fut fondée en 1975 par la volonté des artisans du secteur de l'exploration (prospecteurs, géologues, géophysiciens, entrepreneurs, promoteurs, directeurs d'exploration) d'accroître la portée de nos activités et d'appuyer le développement de l'entrepreneuriat minier québécois.

L'AEMQ regroupe près de 1100 membres individuels (prospecteurs, géologues, géophysiciens, courtiers, fiscalistes, avocats, etc.) et près de 180 membres corporatifs (sociétés juniors d'exploration et de production minière, firmes d'ingénieurs-conseils en géologie, géophysique, entreprises de forages, sociétés de services, équipementiers, etc.).

1.2 SOMMAIRE

La responsabilité première de l'Association est de défendre l'intérêt de ses membres, et du secteur dans lequel nous œuvrons, et de contribuer au développement responsable de nos ressources minérales. Notre principal objectif est de contribuer à l'amélioration de l'ensemble du cadre réglementaire et législatif qui gouverne nos activités, et rendre ce cadre plus adapté à nos réalités.

Dans la perspective des consultations initiées par le MRNF, nous souhaitons communiquer nos préoccupations quant à la perception des activités liées à l'exploration minière. De même, nous exposerons les différentes approches de contrainte et de soustraction à l'exploration minière qui ont été utilisées par divers pouvoirs publics au cours des dernières années, au lieu d'aborder nos activités de l'angle de la cohabitation et de la conciliation des usages dans la forêt québécoise.

L'AEMQ est d'avis que nos lois doivent être claires pour offrir un cadre prévisible et propice aux investissements et au développement de projets d'exploration. La mise en place d'un bureau de coordination des droits, qui vise à accélérer la réalisation des projets en assurant une meilleure gestion des délais administratifs, sans réduire les exigences réglementaires, nous apparaît également comme une excellente initiative. Outre la gestion des délais, nous croyons que cela augmentera la prévisibilité et permettra un gain d'efficacité notable pour les PME en exploration.

2. LA CONSULTATION

2.1 À PROPOS DE LA CONSULTATION

Afin de mobiliser l'ensemble de la population, les entreprises et les partenaires du secteur forestier, tout en prenant en compte les différents contextes régionaux, le gouvernement du Québec a annoncé, le 17 novembre 2023, une démarche de réflexion sur l'avenir de la forêt.

Une telle consultation vise généralement à rassembler les différentes parties prenantes, telles que les entreprises, les travailleurs, les experts du secteur, les organisations syndicales et les gouvernements, pour discuter des défis, des opportunités et des priorités. Cela permet de mobiliser les parties prenantes pour identifier les opportunités, élaborer des stratégies et des politiques, promouvoir le dialogue et la collaboration, encourager l'innovation et la compétitivité, et promouvoir le développement durable.

Nous comprenons bien la présence de :

- Les communautés autochtones;
- Les municipalités régionales de comté;
- Les bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement;
- les personnes ou les organismes gestionnaires de zones d'exploitation contrôlée;
- Les personnes ou les organismes autorisés à organiser des activités, à fournir des services ou à exploiter un commerce dans une réserve faunique;
- Les titulaires de permis de pourvoirie;
- Les titulaires de permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;
- Les titulaires de permis pour la récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois;
- Les locataires d'une terre à des fins agricoles;
- Les titulaires de permis de piégeage;
- Les conseils régionaux de l'environnement.

Cependant, nous avons été étonnés de ne pas avoir été invités à participer aux rencontres nationales (tables). Nous croyons que les entreprises d'exploration minière sont plus présentes dans la forêt québécoise que bien des groupes invités dans la liste précédente.

2.1 LA CONCILIATION DES USAGES

Selon nous, la conciliation des usages en forêt avec d'autres utilisations fait référence à la recherche d'un équilibre entre les différents besoins et intérêts liés à l'utilisation des ressources forestières en présence d'autres activités ou utilisateurs. Ces utilisations peuvent inclure une gamme variée d'activités telles que l'agriculture, le tourisme, la chasse, la pêche, l'exploitation du bois, la protection de la biodiversité, la production d'énergie, l'exploration minière et d'autres.

La conciliation des usages en forêt implique souvent la prise en compte des priorités et des objectifs multiples des parties prenantes, qui peuvent avoir des intérêts divergents ou concurrents. Par exemple, les propriétaires forestiers peuvent souhaiter maximiser les rendements économiques de leurs terres, tandis que les groupes environnementaux peuvent insister sur la conservation des habitats naturels et de la biodiversité. De même, les besoins des communautés locales en termes d'approvisionnement en bois de chauffage ou de revenus supplémentaires peuvent entrer en conflit avec les objectifs de préservation des écosystèmes forestiers.

La conciliation des usages en forêt vise à trouver des solutions équilibrées qui permettent de tirer parti des multiples bénéfices que les forêts peuvent offrir tout en assurant leur conservation à long terme.. Les parties prenantes doivent être à la même table, proposer des compromis et une coopération afin de parvenir à un équilibre entre les intérêts économiques, sociaux et environnementaux.

3. Chemin multiusager

L'accessibilité aux chemins forestiers est un enjeu crucial dans la gestion des ressources forestières et également pour les entreprises d'exploration minière. Ces chemins sont utilisés par une multitude d'intervenants, qu'il s'agisse des exploitants forestiers, des sociétés d'exploration, des propriétaires terriens, des touristes, des randonneurs ou encore, des amateurs de chasse et de pêche. Ils représentent des voies d'accès essentielles pour diverses activités économiques, récréatives et culturelles liées aux forêts.

Cependant, il est tout aussi important de reconnaître que l'utilisation des chemins forestiers peut avoir un impact significatif sur l'environnement et la faune. La circulation des véhicules peut entraîner une fragmentation de l'habitat, perturber les corridors biologiques et causer des dérangements aux espèces sensibles. De plus, l'érosion des sols, la pollution sonore et la propagation d'espèces envahissantes sont autant de préoccupations environnementales liées à l'utilisation intensive des chemins forestiers.

Il est donc important de trouver un équilibre entre la nécessité d'accéder aux ressources forestières et la préservation de l'environnement et de la faune. Parallèlement, il faut impliquer les utilisateurs des chemins forestiers dans les efforts de conservation et de sensibilisation. En promouvant des pratiques responsables, les utilisateurs peuvent contribuer activement à minimiser leur impact sur l'environnement et à préserver la biodiversité des forêts.

La consultation sur les activités forestières doit intégrer la question de l'utilisation des chemins forestiers en veillant à concilier les besoins des différents utilisateurs avec la préservation de l'environnement et de la faune. Cela nécessite une approche qui combine des mesures de gestion règlementaires, des mesures de mitigation, des pratiques durables et une sensibilisation accrue de tous les acteurs impliqués.

4. Le Plan caribou

Nous n'avons pas trouvé de mention spécifique au Plan caribou qui devrait bientôt être rendu public. Ce plan aura d'importants impacts sur les activités en forêt. D'ailleurs, il aurait été plus efficace de prendre connaissance du plan avant de se lancer dans une consultation sur la forêt. Comme cette information n'est pas encore disponible, nous baserons nos commentaires sur notre état de connaissances actuel.

La conservation du caribou est un enjeu important pour les communautés autochtones, l'exploration minière, la foresterie, les groupes de conservation, les chasseurs et le grand public. Il importe que toutes les perspectives soient représentées lors des échanges afin de trouver des solutions modulées à la problématique. Cette réflexion doit considérer la science et les connaissances traditionnelles autochtones.

L'encadrement des activités sur le territoire devrait s'inspirer de la gestion par risque du MELCCFP. Cela pourrait se traduire dans certains secteurs par une réduction de la capacité de récolte forestière. Cependant, ne rien faire entraînera des conséquences plus graves sur la population de caribous, mais également, sur la capacité des utilisateurs de la forêt à y avoir accès.

L'approche du MRNF (forêts) devrait être de documenter le nombre, la santé et le comportement des caribous. Il doit cartographier les zones de mise-bas, où les caribous sont particulièrement vulnérables, ainsi que les zones d'été et d'hivernage et les couloirs de migration. Il devrait communiquer cette information à l'ensemble des utilisateurs afin qu'ils comprennent mieux la situation et puissent mettre en place des mesures de mitigation lorsque possible.

Au contraire des interdictions et soustractions de territoire, l'application de mesures de mitigation permet d'ajuster, selon les circonstances et les saisons, les activités d'exploration en forêt. Les entreprises sont ouvertes à œuvrer en ce sens. D'ailleurs, le Prospectors & Developers Association of Canada (PDAC) s'apprête à publier un rapport proposant des mesures aidant les entreprises à planifier leurs projets, à entreprendre des activités terrain avec l'implication des communautés en considération des impacts environnementaux.

Cela permet aux explorateurs de contribuer avec le gouvernement, les communautés et autres utilisateurs, au développement de solutions de conservation du caribou. Les entreprises font partie de la solution et non du problème, pourvu qu'elles participent à la discussion sur la mise en place de mesures de mitigation efficaces et porteuses pour les populations de caribous, de façon positive.

Le MRNF doit collaborer avec l'ensemble des utilisateurs du territoire, diffuser les informations et supporter la mise en place de moyens permettant la réalisation d'activités tout en protégeant adéquatement la faune.

5. FONCTIONNEMENT ET DEFI DE LA FILIERE

5.1 LA PHASE D'EXPLORATION

L'étape d'exploration est la plus risquée des phases de l'activité minière. À cette phase du développement, nous retrouvons surtout des sociétés d'exploration qui dominent ce segment d'activités par leur nombre.

Il s'agit d'investissements hautement risqués, bien que relativement modestes en comparaison avec ceux requis pour construire un complexe minier. Ces entreprises d'exploration se financent essentiellement sur le marché boursier, où la valeur de leurs titres repose sur la solidité de leurs données géoscientifiques et la robustesse des titres miniers qu'elles détiennent. L'autre principale source de financement provient des ententes de participation avec des sociétés minières de taille plus importante, que les dirigeants de sociétés « juniors » peuvent négocier.

Selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ, novembre 2023), 84% des travaux d'exploration et de mise en valeur ont été effectués par des PME en exploration. Ceci signifie que la découverte de futurs gisements repose en partie sur les efforts des explorateurs et qu'un cadre réglementaire lourd et complexe est une contrainte importante pour le développement de projets.

Le financement de ces activités se fait selon un mode similaire à celui du capital de risque et est généralement effectué sur des bourses spécialisées tel le *TSX Venture*. Rappelons que les activités d'exploration demeurent toujours des initiatives financièrement très risquées. Il faut découvrir pas moins de 5000 indices minéraux pour trouver un projet qui présente des signes de viabilité et un potentiel de succès économique. Cette pratique exige, sur une base continue, des niveaux très élevés d'investissement.

Le principal risque associé à l'exploration est la faible probabilité de découverte d'un gisement porteur qui pourra, par la suite, être transformé en mine. Cependant, grâce à des décennies d'efforts, nous avons pu observer au cours des dernières années l'émergence de PME d'exploration se transformant en sociétés intermédiaires d'exploitation.

Les activités minières couvrent une faible partie du territoire québécois, il y a 300 projets d'exploration actifs et cela mène à l'ouverture, en moyenne d'une seule mine par année. Les populations de proximité sont en mesure de faire part de leurs préoccupations aux entreprises et gouvernement et ainsi participer à la modulation du projet. Les entreprises d'exploration respectent les lois et règlements et améliorent de façon constante leurs pratiques tout en investissant dans la R&D afin de réduire les impacts de leurs activités.

5.2 ACCÈS AU TERRITOIRE

L'accès au territoire s'avère le premier enjeu de notre secteur d'activité depuis toujours. Le nombre de restrictions a grandement augmenté lors des dernières décennies et a pris différents aspects (aires protégées, relation avec les communautés, divers types de contraintes à l'exploration, manque d'infrastructures et difficulté d'accès à celles existantes).

La perception que l'exploration se pratique sur une très vaste étendue du territoire québécois se veut un des mythes les plus persistants concernant le secteur minier. Nous savons que des travaux d'exploration sont réalisés sur une partie seulement de claims actifs, de façon ponctuelle. Plusieurs raisons expliquent ce phénomène : les cycles financiers irréguliers de l'exploration minière, les substances recherchées, la disponibilité de la main-d'œuvre et l'acquisition de connaissances géologiques qui oriente les recherches futures.

Ainsi, la superficie réelle occupée par les travaux d'exploration est de moins de 1% du territoire québécois, à un moment ou un autre lors d'une année. Les infrastructures pour accéder aux sites d'exploration sont presque inexistantes, puisqu'il s'agit en grande partie de chemins forestiers ou des routes sous la responsabilité du MTQ; ce qui fait en sorte de ne pas augmenter l'impact au sol de nos activités.

Voici quelques exemples de situation qui ont un impact sur l'accès au territoire :

- Les secteurs de l'Outaouais et des Laurentides sont des régions géologiquement propices pour la découverte de certains minéraux stratégiques. Le défi des explorateurs est d'accéder au territoire. L'introduction, en 2016, de l'orientation « Pour assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire » se veut un outil de soustraction de territoire pour les MRC, plutôt qu'un aide à la cohabitation et à l'harmonisation des usages. Cette approche a pour effet d'annihiler le potentiel géologique de ce secteur et de façon permanente.
- Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a désigné, lors de la dernière décennie, un nombre important de refuges biologiques sur le territoire. Au dernier décompte, 3704 sont répartis dans l'ensemble des forêts aménagées du domaine de l'État. Chaque refuge couvre une superficie d'environ 200 m², ce qui représente une superficie totale de 7400km² où il est interdit d'effectuer des travaux d'exploration minière.
- La notion d'harmonisation des usages fut utilisée, dans un passé récent, pour signifier comment limiter les nuisances générées par les activités de notre industrie afin de ne pas « perturber » les autres usagers du territoire, mettant ainsi le fardeau sur les explorateurs et opérateurs en relation avec ces autres usagers. L'État doit jouer un rôle plus actif à communiquer aux communautés locales, et à leurs représentants, la nature distincte de l'industrie minière et particulièrement l'exploration minérale. Les enjeux d'acceptabilité sociale, que soulève le développement de nos ressources minérales, dépassent la capacité de certaines entités à maîtriser l'ensemble des facettes du développement minier au Québec et à assurer le développement harmonieux et responsable de ces ressources.
- Il faut aussi garder en tête que nous ne connaissons pas les métaux qui seront recherchés, et dont nous aurons besoin dans 10, 20 et même 100 années.

À titre d'exemple, aucun prospecteur ne cherchait du vanadium ou des terres rares dans les années 50. Dans le cadre de la réflexion actuelle, ces métaux se retrouvent pourtant au cœur de nos réflexions. La stérilisation de larges pans du territoire dans la perspective que les besoins actuels ne nécessitent pas tel type de minéraux ou de recherches géoscientifiques s'avère une erreur, que nous devrions éviter.

- Peu importe le développement de stratégies ou la mise en place d'incitatifs ou d'innovations, si les explorateurs n'ont pas accès au territoire, la réflexion sur les minéraux stratégiques et critiques s'avèrera vaine puisqu'il s'agit de l'enjeu central du secteur minier et de sa survie. L'approche gouvernementale (des différents ministères) dans la dernière décennie, concernant le développement minier, a surtout visé la soustraction de territoire.
- Le territoire québécois est immense et notre connaissance du potentiel minéral de son sous-sol est très limitée. Cela est encore plus marquant sur le territoire du Plan Nord où l'on ne connaît que 10% des premiers mètres du sous-sol de cette région.

5. L'EXPLORATION RESPONSABLE

Pour bien positionner l'exploration minière, valoriser ses pratiques en constante évolution et atteindre les standards les plus élevés lors des travaux de terrain de la façon la plus innovante possible, une nouvelle certification spécifique à l'exploration minière a été mise en place en 2019 par UL Canada.

Première certification complète à l'intention des entreprises d'exploration minière et de leurs fournisseurs de services, elle se conclut par un audit externe et indépendant quant à l'application des meilleures pratiques environnementales, sociales et économiques. Grâce à un processus qui comprend des visites terrain et un examen approfondi de la documentation, la certification UL ECOLOGO® offre aux entreprises d'exploration minière la visibilité dont elles ont besoin pour identifier, gérer et promouvoir l'application des meilleures pratiques en termes de développement durable.

Voici un avantage réel pour le Québec. Les activités menant à la découverte d'un gisement, sa construction, la production et la restauration seront documentées et possiblement quantifiables. On pourrait franchir le pas suivant quant à l'importance de l'étiquette/marque «Écoresponsable» de nos produits et donc, par exemple, des batteries et des véhicules électriques qui en résulteront. C'est là que résidera la vraie force du Québec: la capacité de produire ici, toutes les composantes d'une batterie et ce, selon des normes environnementales et sociales élevées.

Cela pourrait s'appliquer également à l'ensemble des métaux extraits au Québec qui se qualifierait comme écoresponsable par la plus faible empreinte environnementale et des pratiques innovantes dans le respect des communautés d'accueil des projets miniers.

6. Conclusion

La consultation nationale actuelle sur les activités forestières est fondamentale pour atteindre un équilibre délicat et nécessaire dans la gestion des ressources naturelles. L'objectif ultime est de garantir que les activités forestières se déroulent de manière responsable et durable, tout en assurant l'accès équitable au territoire et en favorisant une cohabitation harmonieuse entre les différents utilisateurs.

Il est important de reconnaître l'importance des activités forestières dans notre économie et dans la préservation de notre environnement. Les forêts jouent un rôle vital dans la régulation du climat, la conservation de la biodiversité et la fourniture de ressources essentielles telles que le bois, tout en soutenant des emplois et des communautés dans les zones forestières.

Cependant, il est également impératif de comprendre que les forêts sont des territoires partagés, utilisées par une variété d'utilisateurs, qu'il s'agisse d'industries forestières, d'agriculteurs, de communautés locales, de groupes autochtones, d'explorateurs ou de simples citoyens qui apprécient la nature et le plein air. Ainsi, la consultation vise à équilibrer les intérêts souvent divergents de ces différents utilisateurs du territoire forestier.

Pour parvenir à cet équilibre, il est essentiel que le gouvernement ne favorise pas un secteur au détriment des autres utilisateurs. Il doit adopter une approche équilibrée qui tient compte des besoins et des préoccupations de chaque groupe, tout en favorisant la collaboration et le dialogue entre eux.